

## Fiche technique

# ALOPEX®

**Herbicide de postlevée contre les dicotylédones, y compris les chardons, dans les betteraves, le colza, les fraises, la rhubarbe, les prairies et pâturages, les plantes ornementales, les oignons, tout comme en zones non agricoles**

**Matières actives:** 72 % clopyralide

**Formulation:** Granulés solubles dans l'eau

### EMPLOI :

**ALOPEX** agit le mieux par temps poussant (températures > 12°C). Des conditions météorologiques fraîches ou sèches ralentissent l'efficacité ou peuvent conduire à une baisse de l'efficacité.

La meilleure efficacité contre les adventices annuelles est atteinte au stade 2-4 feuilles des adventices. La lutte contre les chardons est réalisée de préférence lorsque qu'ils atteignent une hauteur de 15-25 cm. Pour obtenir une bonne efficacité, il est nécessaire de bien mouiller les adventices. Il est conseillé de traiter avec un volume de 200-400 l/ha d'eau.

Il ne devrait pas pleuvoir durant les 3 heures après l'application, afin que la matière active puisse être absorbée par les adventices. Ne traiter que des plantes sèches.

Lors de fortes chaleurs et de rayonnement solaire intense, il est préférable de traiter le soir ou le matin, sur des plantes sèches. Ne pas appliquer **ALOPEX** lors de gels, sécheresses, forte humidité, carences ou d'autres facteurs affaiblissant la culture. En période de fort gel (en dessous de - 5°C), ne pas traiter durant les trois jours avant et après le gel.

### BETTERAVES FOURRAGÈRES ET SUCRIÈRES:

**Dosage :** 167 g/ha Alopex + 1 l/ha Telmion

Une application au maximum par parcelle et par année avec 167 g/ha. **ALOPEX** peut être utilisé seul ou dans le cadre des traitements de post-levée standards, en mélange avec d'autres herbicides pour betteraves.

**ALOPEX** est très bien toléré à tous les stades de croissance des betteraves et peut être appliqué, en fonction du développement des adventices, à partir du 1<sup>er</sup> split. Il est possible de répartir le dosage maximum autorisé sur plusieurs applications fractionnées.

Dans la lutte contre les chardons, **ALOPEX** est appliqué dès que les chardons ont atteint une hauteur de 15-25 cm ou, en présence d'un nid de chardons, lorsque le chardon le plus développé a atteint le stade bouton floral visible. Le feuillage des betteraves traitées ne doit pas être donné comme affouragement à des animaux en lactation. Délai d'attente : 90 jours.

Avec les partenaires de mélange **Mentor Contact** (ou **Rübex + Mentor Uno**) et **Beta Omya**, dans le cadre d'applications fractionnées standards avec **ALOPEX**, une bonne à très bonne efficacité est obtenue contre les adventices suivantes: bleuet, bident tripartite, carotte sauvage, chrysanthème des moissons, galinsoga, luzerne, matricaires, morelle, petite ciguë, renouée liseron, renouée persicaire, séneçon, trèfle, vesce.

### COLZA D'HIVER:

**Dosage:** 167 g/ha

Application au printemps à partir de la reprise de la végétation jusqu'au stade boutons accolés du colza (BBCH 50), à savoir lorsque les boutons floraux sont formés mais toujours enveloppés par les feuilles supérieures.

1 application au maximum par parcelle et par année. L'écran provoqué par la culture (ombre de traitement) peut réduire l'efficacité.

### FRAISE:

**Dosage:** 167 g/ha

Emploi au printemps avant la floraison ou en été après la récolte. Délai d'attente : 28 jours.



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

1 application au maximum par culture et par année. Traitement post-récolte au plus tard jusqu'au 15 septembre. En raison de la très bonne tolérance de la culture, le moment d'application peut être ciblé en fonction du stade de développement des adventices. A l'exception de la variété de fraise Korona, où des nécroses foliaires peuvent apparaître.

#### RHUBARBE:

**Dosage:** 167 g/ha

Application: après la récolte, après la levée des adventices. Lors du traitement, la culture ne doit pas entrer en contact avec l'herbicide. Nécessité de prévoir un dispositif de protection. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Le dosage est valable pour la surface effective à traiter.

#### OIGNONS:

**Dosage:** 83 g/ha

Application: en post-levée, à partir du stade 2 feuilles de l'oignon. Max. 2 traitements par culture. Pas de traitements en automne et en hiver. Délai d'attente: 6 semaines. Ne pas appliquer **ALOPEX** lors de gels, sécheresses, forte humidité, carences ou d'autres facteurs affaiblissant la culture.

Par forte pression de matricaires, séneçons et chardons, il est recommandé de traiter **Xinca** en mélange avec **ALOPEX** (en respectant les recommandations d'emploi des 2 produits). De plus, **ALOPEX** augmente l'efficacité contre le petit ciguë:

1<sup>er</sup> split: **Xinca** 0,2-0,25 l/ha

2<sup>ème</sup> split: **Xinca** 0,3 l/ha + **ALOPEX** 83 g/ha

3<sup>ème</sup> split: **Xinca** 0,3-0,4 l/ha + **ALOPEX** 83 g/ha

Application de **ALOPEX** à partir du stade 2-feuille de l'oignon. Traiter lors de conditions poussantes et sur des oignons avec une couche cireuse intacte.

#### PRAIRIES ET PÂTURAGES :

**Dosage :** 0,04% +  
0,2 % (20 ml / 10 l) **Telmion**

Traitement plante par plante contre les chardons vivaces. Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception : pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines.

#### CULTURES ORNEMENTALES :

##### **Arbres et arbustes (hors forêt) :**

0,04% (4 g / 10 l) +

0,2% (20 ml / 10 l) **Telmion**

Traitement plante par plante contre les chardons vivaces. Application dès la 3<sup>ème</sup> année de culture, quand les chardons ont une hauteur de 15-25 cm.

##### **Pépinières forestières: 0,04% (4 g / 10 l) +**

0,2% (20 ml / 10 l) **Telmion**

Traitement plante par plante contre les chardons vivaces. Application dès la 3<sup>ème</sup> année de culture, quand les chardons ont atteint une hauteur de 15-25 cm.

Dans les cultures ornementales, des dommages de phytotoxicité sont possibles selon les espèces et les variétés. Effectuer un traitement test avant de traiter toute la culture. Toujours traiter avec le capot de protection.

#### TERRAINS NON CULTIVÉS :

##### **Talus et bandes vertes le long des voies de communication :**

0,04% (4 g / 10 l) +

0,2% (20 ml / 10 l) **Telmion**

Chardons vivaces

Ambrosie à feuilles d'armoise  
(*Ambrosia artemisiifolia*)

##### **Le long des routes nationales et cantonales :**

0,04% (4 g / 10 l) +

0,2% (20 ml / 10 l) **Telmion**

Ambrosie à feuilles d'armoise  
(*Ambrosia artemisiifolia*)

Sur les terrains non-cultivés, conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexe 2.5): seulement pour le traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes et poussant sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées et que s'il est impossible de les combattre par d'autres mesures.

#### SURFACES DE COMPENSATION

##### ÉCOLOGIQUE :

##### **Surfaces herbagères : 0,04% (4 g / 10 l) +**

0,2% (20 ml / 10 l) **Telmion**

Chardon ou cirse des champs

Traitement plante par plante contre les chardons vivaces. Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception : pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines.



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

**Terres ouvertes : 0,04%** (4 g / 10 l) +  
**0,2%** (20 ml / 10 l) **Telmion**  
Chardon ou cirse des champs

Selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), dans les surfaces de compensation écologique, seuls les traitements plante par plante sont autorisés.

## SÉLECTIVITÉ :

**ALOPEX** démontre une très bonne sélectivité et peut être employé dans les betteraves sucrières et fourragères ainsi que dans les fraises indépendamment du stade de développement de la culture. A l'exception de la variété de fraise Korona, où des nécroses foliaires peuvent apparaître.

La dérive sur les cultures sensibles comme les pois, les pommes de terre, la luzerne et les tournesols est à éviter absolument. En raison des conditions de culture changeantes et de la diversité des espèces et variété de plantes ligneuses, il est conseillé de faire un test de sélectivité avant de traiter toute la culture.

Les cultures ligneuses suivantes montrent une bonne sélectivité après le débourrement lors d'un traitement au printemps jusqu'au début de l'été :

<i>Abies alba</i>	<i>Cotoneaster divaricatus</i>
<i>Abies nordmanniana</i>	<i>Cotoneaster horizontalis</i>
<i>Berberis thunbergii</i>	<i>Fraxinus excelsior</i>
<i>Cornus alba</i>	<i>Malus communis</i>
<i>Cornus florida</i>	<i>Picea abies (P. excelsa)</i>
<i>Cornus mas</i>	<i>Picea pungens 'Glauca'</i>
<i>Cotoneaster bullatus</i>	<i>Pseudotsuga menziesii</i>
<i>Cotoneaster dielsianus</i>	<i>Thuja occidentalis</i>

Les familles de plantes suivantes ne tolèrent pas l'application d'**ALOPEX**:

*Astéracées, Légumineuses, Polygonacées, Solanacées, Apiacées (Ombellifères).*

En plus des familles de plantes mentionnées ci-dessus, les cultures suivantes sont sensibles à une application d'**ALOPEX** :

<i>Alnus ssp.</i>	<i>Pinus nigra</i>
<i>Larix ssp.</i>	<i>Quercus ssp.</i>
<i>Picea omorika</i>	<i>Tilia ssp.</i>
<i>Pinus mugo</i>	<i>Ulmus ssp.</i>
<i>Pinus sylvestris</i>	

## SPECTRE D'EFFICACITÉ :

**Efficacité bonne à très bonne :**

Ambroisie	Matricaires
Anthémis des champs	Plantains

Bident tripartite	Pois
Bleuet	Sarrasin
Chardon des champs	Séneçon
Chrysant. des champs	Tournesol
Galinsoga	Trèfle
Laiteron des champs	Tussilage
Laiteron maraîcher	Vesce
Luzerne	

## Efficacité moyenne :

Armoise commune	Petite Ciguë
Carotte sauvage	Renouée des oiseaux
Dent de lion	Renouée liseron
Grande ciguë	Renouée à f. de patience
Morelle	Renouée persicaire
Repousses de pdt	

## Efficacité insuffisante :

Arroche	Mouron des oiseaux
Capselle bourse à past.	Moutarde des champs
Chénopodes	Pensées des champs
Gaillet	Repousses de colza
Graminées	Véroniques
Liseron	

## MISCIBILITÉ :

Dans les betteraves sucrières, **ALOPEX** est miscible avec **Telmion** (huile de colza) et les herbicides **Mentor Contact, Rübex, Mentor Uno, Beta Omya, Solanis, Loper, Jumper** et **Gallant** <sup>535</sup>.

Dans le colza, **ALOPEX** est miscible avec les insecticides **Blocker** ou **Aligator**.

Dans les oignons, **ALOPEX** est miscible avec l'herbicides **Xinca, Hysan Micro** et **Bandur**.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

**ALOPEX** se dissout très rapidement si les points suivants sont respectés.

Verser lentement **ALOPEX** dans le réservoir du pulvérisateur rempli avec au minimum la moitié de la quantité d'eau nécessaire et avec l'agitateur enclenché. Lors de mélanges, respecter la notice d'utilisation des partenaires de mélange. Ajouter **Telmion** toujours à la fin.

## CULTURES SUIVANTES :

Dans le cadre d'un assolement normal, il est possible de mettre en place toutes les cultures sans aucune restriction. Comme culture intermédiaire, il est possible de semer de la phacélie, de la moutarde, et des mélanges de graminées. Ne pas semer de légumineuses (trèfle, vesce, pois).



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO**  
CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch

En cas d'interruption prématurée de la culture, il est possible de remplacer la culture par des céréales, du maïs, des mélanges de graminées, des betteraves sucrières ou fourragères et des espèces de choux. Les cultures de pommes de terre, légumineuses, tournesols et plusieurs cult. maraîchères (ombellifères, salades,...) ne sont pas possibles.

---

### MODE D'ACTION:

La matière active clopyralide appartient à la famille chimique des acides picoliniques et est principalement absorbée par les feuilles des adventices. Clopyralide est répartie de façon systémique à l'intérieur des plantes.

L'accumulation dans les tissus méristématiques agit sur la division cellulaire, l'allongement cellulaire, et le grossissement cellulaire et provoque un dysfonctionnement de la synthèse de l'ARN. Comme pour toutes les hormones, les adventices sensibles réagissent par la mort du point de végétation, un arrêt de croissance et la torsion des feuilles et des tiges. Ce processus est long et peut prendre plusieurs semaines.

---

**EMBALLAGE :**      **Boîte de 150 g**  
                              **Carton de 10 x 150g**

---

### DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

#### Indication de danger:

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement:** attention

#### Mentions de danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Mentions de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée d'Omya (Schweiz) AG

---



**Omya (Schweiz) AG**  
**AGRO** CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41  
www.omya-agro.ch